

	PROJET DE SERVICE 2013-2018
	Fiche Action N°9 : « Les indicateurs diagnostic »
	Référence au Projet : Axe « 3 » Plan d'actions : Thème « Diagnostic »
	Rédacteur : Cécile SISCO

I. Contexte et enjeux de la démarche
<ol style="list-style-type: none"> 1. Contexte : Evolution des besoins des entreprises en matière de prévention en santé-travail ; identification de besoins émergents en matière de santé parallèlement à une démographie médicale en baisse 2. Enjeux : « valoriser et déployer une activité de service centrée sur la typologie des risques existants dans les entreprises du secteur et la répartition socio-professionnelle des salariés, de manière à repenser et identifier des priorités d'actions ainsi que les modalités concrètes nécessaires pour continuer à mener à bien nos missions » (Objectifs et missions du projet de service), et asseoir cette dynamique tant sur l'analyse qualitative réalisée par les médecins du travail que sur des indicateurs statistiques
II. Objectif poursuivi
<p>Evaluer les besoins des entreprises en matière de préservation de la santé et de prévention des risques à partir d'indicateurs quantifiables, et suivre leur évolution dans la durée afin d'adapter et prioriser les actions à mettre en œuvre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Disposer d'une base de données globale pour centraliser les indicateurs santé et cliniques de l'ensemble des entreprises adhérentes du service, et pouvoir les comparer à un niveau national ➤ Disposer d'indicateurs quantitatifs concernant l'activité du pôle technique en fonction du nombre et du type d'intervention, afin d'évaluer les demandes des médecins vis-à-vis des besoins identifiés en entreprise ➤ Illustrer de manière quantitative les problématiques et enjeux de santé propres aux secteurs professionnels identifiés comme prioritaires par le PRST et par les médecins du service : BTP, service d'aide à la personne, secteur nettoyage... ➤ Donner une lisibilité chiffrée des missions et des priorités du service, ainsi qu'aux messages de prévention et aux sensibilisations réalisées
III. Descriptif synthétique de l'action
<ol style="list-style-type: none"> 1. Structurer la démarche de recueil et de suivi des indicateurs : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Identifier des axes d'évaluation (ex. : « les indicateurs santé par risques professionnels, les indicateurs santé par type de population salariée ; les indicateurs santé propres aux TPE ; etc.) ➤ Identifier les indicateurs permettant de renseigner les axes d'évaluation (ex. : nombre et taux d'ATMP ; nombre de déclarations d'inaptitude ; nombre et type d'interventions par domaines ; etc.) ➤ Réaliser un tableau de bord de recueil et de suivi des indicateurs ➤ Recueillir les données chiffrées correspondant aux indicateurs identifiés : auprès de la CARSAT, base de données du service, rapports annuels des médecins, et à terme EVREST ➤ Réaliser un croisement et une analyse statistique des différentes indicateurs santé et clinique en fonction des secteurs d'activité ; de la taille des entreprises ; en fonction des risques professionnels concernés 2. Mettre à disposition des médecins du travail le dispositif EVREST et les former à son exploitation

<p>3. Exploiter les données chiffrées recueillies, une fois le diagnostic réalisé, afin d'illustrer les messages et les supports de prévention-sensibilisation</p>
<p>IV. Acteurs pilotes</p> <p>A identifier : un acteur pilote Direction Médecins du travail</p>
<p>V. Acteurs concernés</p> <p>Pour le recueil et la transmission d'indicateurs : pôle administratif ; pôle clinique ; pôle technique. Partenariat avec la CARSAT pour le recueil et le partage des indicateurs chiffrés.</p>
<p>VI. Moyens à mettre en œuvre</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Partenariat CARSAT ➤ Mise à disposition et implantation du dispositif EVREST : formation des médecins du travail ➤ Mise en place d'un groupe de travail ? ➤ Formation d'un acteur pilote ? ➤ Réalisation de supports de recueils et de suivis des données chiffrées
<p>VII. Le périmètre d'action</p> <p>CMT, pôle clinique, pôle technique, pôle administratif : pour l'ensemble des entreprises adhérentes.</p>
<p>VIII. La communication</p> <p>1. Interne : communication de la fiche-action au sein des réunions de médecins, réunions de secteur ; diffusion d'information concernant le dispositif EVREST (réunion d'information à prévoir ?)</p> <p>2. Externe : la CARSAT, pour un recueil et un échange des données et indicateurs santé ; les entreprises concernant le diagnostic et l'analyse quantitative réalisée, dans un but de sensibilisation et d'information</p>
<p>IX. Echancier / délais de réalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Communication et mise en place du dispositif EVREST : 2013/2014 ➤ Recueil de données et indicateurs santé : 2013 ➤ Articulation et suivi des indicateurs diagnostic à mettre en œuvre sur les 5 ans à venir
<p>X. Organisation du suivi de l'action (indicateurs de suivi)</p> <p>Suivi de l'action à coordonner au sein de la CMT, en lien avec le pôle technique, le pôle clinique et administratif : réaliser un point diagnostic chaque année, et plus spécifiquement tous les 5 ans, lors du renouvellement de l'agrément et de l'actualisation du projet de service.</p>
<p>XI. Indicateurs et critères d'évaluation</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Nombre/an de démarches de sensibilisation-prévention réalisées sur la base des données et indicateurs recueillis ➤ Au sein des entreprises : nombre / an de présentations de sensibilisation et de retours des médecins réalisés en entreprise sur la base des données EVREST et CARSAT